

Voici un extrait de notre charte :

[...]

Charte de qualité **de la compagnie médiévale des Furets de** **l'Ouest**

Les règles détaillées ici sont destinées à toutes les personnes qui participent à une manifestation historique médiévale sur le campement de notre association. Les bénévoles qui souhaitent s'engager dans cette démarche qualité doivent tous signer cette charte.

Préambule

La parcelle de terrain allouée à notre association pour une manifestation médiévale s'appelle « un campement. »

L'ensemble des participants inscrits s'appelle « la troupe » ou la « compagnie. »

Les participants doivent être adultes, sinon les mineurs et majeurs incapables doivent être accompagnés par un tuteur légal.

Notre compagnie représente une scène de vie quotidienne à *évocation historique* du Moyen-âge, c'est-à-dire que les costumes, accessoires et matériaux se conforment au mieux en apparence à ceux de cette large époque de l'Histoire de France (de 476 à 1492).

Notre compagnie n'a pas pour objectif de faire des reconstitutions historiques ou des spectacles grandeurs-nature.

La compagnie des Furets de l'Ouest a pour objectif de faire découvrir le furet à l'époque médiévale, alors qu'il était utilisé pour la chasse et la compagnie.

Article 1 : les costumes

Les costumes ne sont pas des déguisements. Ils sont bien plus que cela car les matériaux, les coupes et les couleurs sont importants.

Voici une liste des règles générales à respecter :

- pas de tissus brillants, pas de fluo, pas de couleur non naturelle.
- pas de synthétique.
- pas de plastique dans les accessoires visibles (boutons, broches, bijoux)
- pas d'œilletons métalliques industriels visibles (chemises, chaussures, ceintures, ...)
- pas de fermeture éclair visible.
- pas de grand décolleté pour les femmes ni de chevilles nues (ils étaient pudiques à l'époque) ; pas de short ou de bermuda pour les hommes.
- préférer les coutures faites à la main.
- les fibres naturelles sont obligatoires pour tout ce qui est visible : lin, coton, laine, chanvre, jute et les cuirs, peaux, velours, suédine (pour les imitations, demander l'avis du bureau avant).
- éviter les piercings visibles (ni aux oreilles, ni au nez, ni aux sourcils, ...), sont tolérées les boucles d'oreilles classiques et discrètes, en or ou argent, ou bronze, laiton, cuivre ou imitation.
- pas de bijoux modernes (ni montres, ni bracelet, ni gourmette, ni bagues modernes, ni collier, ni pour homme, ni pour femme... les alliances sont évidemment tolérées)
- éviter les lunettes tant que possible.
- pas de maquillage moderne sur la peau.
- pas de couleurs non naturelles dans les cheveux (si vos cheveux sont teints ils devront obligatoirement être couverts).
- pas de strass et pas de paillettes.

- préférer les chaussettes de couleur foncée sans motif, pas de blanc et pas de couleurs vives.
- porter des sous-vêtements discrets, voire invisibles.
- porter des chaussures sans talon, sans crampon, de couleur sobre et unie (beige, marron, noir, ...) et historiques si possibles : pas de pieds nus apparents, pas de chaussures ouvertes (pas de tong ni de sandales).
- pas d'apparence gothique, ni fantastique.

Article 2 : les accessoires

Une échoppe et un dais sont installés pour se protéger de la pluie et du soleil. Les toiles sont constituées de coton beige imperméabilisé. Les piquets et montants sont en bois et en acier maintenus par des cordes beiges en coton, lin et sisal.

Tous les ustensiles et objets modernes doivent être cachés dans un coin discret. Les tables, bancs et tabourets doivent être rustiques, en bois, en acier ou en toile. En général, tout objet moderne doit être camouflé par des linges blancs ou beiges ou des fourrures. Vous êtes prié de bien remettre le camouflage à sa place après l'avoir dérangé pour vous servir dans les objets modernes.

La vaisselle moderne est à proscrire, Il faut préférer le bois, le métal, la céramique ou le verre pour les contenants (assiettes, verres, saladiers, pichets) ou des bannettes en osier. Pas de bouteille en plastique, pas de bouteille en verre avec étiquette, pas de bidon, pas de thermos, pas de sac en plastique, ni sac à main ou sac à dos.

Si la configuration le permet, un feu de camp sera utile à la troupe pour les grillades et le chaudron.

Les cages et boîtes de transport seront également camouflées. Seuls les parcs en bois pour les furets doivent être visibles du public.

L'utilisation du ruban adhésif sur les affiches est à exclure. Nous utilisons de la cordelette en sisal, voire des clous ou punaises métalliques pour les panneaux de bois et les étendards.

Article 3 : sécurité du campement

Chaque participant doit être adhérent à l'association Fufus de l'Ouest et signataire de notre charte des bénévoles. Les individus des autres troupes ne peuvent pas rester sur notre campement sans l'accord unanime de la compagnie. Les personnes civiles non costumées ne peuvent pas séjourner sur notre campement.

Le campement est cordé, dans la mesure du possible. Dans ce cas, le public ne doit pas franchir la limite afin d'éviter les vols et afin de rester loin du feu.

L'utilisation du feu est dangereuse et doit respecter les conditions de l'organisateur. Près du feu, il faut surveiller les capes, les chapeaux, les toiles, la paille, les visiteurs etc....

Au moins deux participants doivent rester simultanément sur le campement, dont au moins un adulte. Les participants quittant ponctuellement le camp doivent le signaler à ceux qui restent.

Article 4 : bien-être des animaux

Tous les participants s'engagent à surveiller nos animaux et veillent aussi à ce qu'aucun autre animal ne s'approche de trop près dangereusement (lapin, rat, chien, volaille, chevaux, rapace, etc.), ni sur le campement, ni lors des sorties (furet dans les bras ou furet en harnais).

Chaque propriétaire de furets sur le campement est responsable de ses furets en cas d'incident, que l'incident soit dommageable au furet ou à autrui.

Les parcs sont en bois. Posés à même sur l'herbe, il faut surveiller que les furets ne creusent pas de sortie. Des rondins ou des grosses pierres peuvent les dissuader ou les ralentir.

Dans les parcs, les furets doivent disposer à volonté d'eau et de suffisamment de nourriture. Les biberons ne sont pas les bienvenus, préférez les gamelles lourdes de type céramique.

Au moins la moitié de chaque parc doit être à l'ombre et la totalité des parcs situés à l'abri de la pluie.

En cas de fortes chaleurs, c'est-à-dire à partir de 28°C à l'ombre, la présence des furets sur le campement n'est pas requise pour leur sécurité.

Les harnais des furets doivent aussi répondre aux exigences de l'époque : pas de harnais en synthétique avec du plastique dessus : harnais en cuir, en corde, avec fermeture en acier ou imitation acier.

Tous les furets présents doivent être en règle vis-à-vis de notre association (identifiés par puce électronique ou tatouage, à jour de vaccination, à jour de vermifugation, stérilisés ou non en chaleur ou en rut et encore moins gravide). Apportez obligatoirement les carnets de santé de chaque animal.

Article 5 : nos valeurs

L'authenticité visuelle des personnages doit être la meilleure possible.

Sur le campement, il est demandé de ne pas faire usage de matériel électrique (téléphone, ordinateur, glacière, lumière, ...). Il ne faut pas fumer à la vue du public sur le campement. Pour fumer ou pour téléphoner, il faut s'isoler du public et en dehors de tout campement (on ne va pas fumer chez le voisin).

Les conversations doivent être contrôlées : pas de vulgarité et pas de débordement sonore. Le parler et le vocabulaire médiéval ne sont pas nécessaires. Nous demandons juste la politesse avec le public qui est la raison principale de notre présence aux manifestations. Nous devons respecter les idées des spectateurs, ce qui n'empêche pas d'essayer de convertir aimablement les plus contestataires. Nous sommes là pour sensibiliser le public et l'informer sur l'existence et le mode de vie du furet depuis plusieurs milliers d'années en passant par son utilité au Moyen-âge. **La pédagogie est le mot d'ordre de toute discussion avec le public.**

Lors de la levée de campement, chacun doit aider à ranger et à démonter. Il doit s'assurer de ne rien oublier sur place et de laisser l'emplacement dans l'état où il était avant notre arrivée. Les bottes de paille défilcelées doivent être regroupées en un seul tas.

Bien entendu, l'ensemble des manifestations ne se passera bien que si les participants s'amusent à chaque fois. C'est avant tout un divertissement pour notre troupe. Notre plaisir fait la satisfaction du public !

Article 6 : organisation interne

• Installation du campement

Tous les bénévoles doivent participer au montage et à l'aménagement de notre camp (mise en place des cordes, montage des tentes, montages des parcs, etc.). Le matériel est stocké et transporté gracieusement par des bénévoles qui ont chargé seuls leur véhicule. L'aide de chacun sera alors très appréciée pour participer au déchargement des véhicules.

L'horaire et le lieu de rendez-vous sont précisés quelques jours à l'avance et doivent être respectés.

• A table

Concernant la vaisselle, chacun doit prendre ses dispositions à l'avance : prévoir sa propre vaisselle ou s'arranger à l'avance avec un ami (1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère, 1 assiette, 1 timbale et un torchon au minimum).

[...]

Cette charte a été validée par le conseil d'administration des Fufus de l'Ouest le 12 septembre 2015.

L'association se réserve le droit de ne plus vous accepter en tant que bénévole sur ses différentes activités si vous ne respectez pas correctement ces engagements.

relecture validée le 30/06/2026